

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04.13.31.39.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

OBJET : Soutien aux associations enfance- 5ème répartition en fonctionnement et 3ème répartition en investissement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau joint au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020, dans le cadre du dispositif de soutien aux associations œuvrant en faveur de l'enfance.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 48 900 € en fonctionnement,
- 94 793 € en investissement.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL